




CRÉATION D'ENTREPRISE, LES 10 ÉTAPES CLÉS !



**L'expert-comptable est à vos côtés
pour vous conseiller et vous accompagner**

PRÉ-CRÉATION : LES ÉTAPES CLÉS

ÉTAPE PRÉLIMINAIRE

Prise de connaissance du projet

Accueil, écoute, ouverture... Lors de votre premier entretien, **l'expert-comptable** mesure avec vous les points forts et les pistes d'amélioration de votre projet, il vous donne un avis professionnel et indépendant sur l'opportunité de poursuivre votre démarche. Ensuite, à vous de décider.

1

Analyse de la faisabilité

Quel que soit le domaine d'activité, il est important de s'assurer que l'entreprise envisagée générera un chiffre d'affaires suffisant pour une activité rentable et pérenne. **L'expert-comptable** étudiera avec vous votre clientèle, votre concurrence, vos fournisseurs, votre zone de chalandise et vos prescripteurs afin d'estimer votre chiffre d'affaires potentiel.

2

Business Plan

C'est le fil rouge de votre parcours. Il démontre la viabilité du projet et trace votre route pour les années à venir. **L'expert-comptable** vous aide à définir vos besoins financiers et établit les comptes prévisionnels : résultat, budget d'exploitation, plan de trésorerie... seuil de rentabilité ; des indicateurs qui vous aideront à prendre de l'avance sur vos concurrents.

3

Recherche des financements et des partenaires

C'est le nerf de la guerre, il faut donc être précis et professionnel. Définissez votre besoin de financement avec votre **expert-comptable** et demandez-lui de vous assister dans les négociations avec les différents partenaires financiers.

4

Choix d'un statut

Certaines décisions ne se prennent pas à la légère, elles engagent votre avenir professionnel et personnel. **L'expert-comptable** vous permet d'optimiser votre situation en vous guidant dans le choix de votre statut juridique, fiscal et social, en tenant compte de votre situation personnelle et patrimoniale.

POST-CRÉATION : LES ÉTAPES CLÉS

ÉTAPE INTERMÉDIAIRE

5

Accomplissement des formalités

Pour exister officiellement, il faut procéder aux déclarations et enregistrements nécessaires. Encore du temps à passer... Votre **expert-comptable** vous libère de ces contraintes administratives.

6

Organisation administrative et comptable

Définir la meilleure organisation permettant une gestion efficace, là est l'enjeu. Comment organiser les tâches administratives et comptables ? A-t-on intérêt à déléguer tout ou partie ? C'est le domaine d'excellence de **l'expert-comptable** qui vous proposera une solution sur mesure.

7

Mise en place des outils de gestion

Le suivi de l'activité par la mise en place de tableaux de bord pertinents est souvent la clé de pérennisation d'une entreprise. **L'expert-comptable**, votre partenaire conseil, surveille l'activité, décèle les défaillances éventuelles et vous propose les solutions adaptées.

8

Obligations sociales

Étudier les conventions collectives, aider à la rédaction des contrats de travail, effectuer les déclarations sociales et les bulletins de paie, préparer les ordres de virement... **L'expert-comptable** vous décharge de toute la gestion sociale de vos collaborateurs.

9

Gestion administrative et comptable

Tenir la comptabilité, établir les états financiers et les déclarations fiscales en respectant la législation, cela ne s'improvise pas ! Gagnez temps et argent en déléguant toutes ces tâches fastidieuses à votre **expert-comptable**.

10

Analyse des premiers mois d'activité

Comparer la réalité aux prévisions : une analyse à réaliser avec votre **expert-comptable** pour pallier les faiblesses constatées et mieux exploiter les potentiels.

La création d'entreprise est un parcours passionnant, souvent complexe mais toujours décisif pour votre avenir.

- Mon projet est-il viable ?
- Comment réunir les fonds indispensables ?
- Quel statut choisir ?
- Quelles sont les démarches à accomplir ?
- Quelle organisation adopter ?

L'expert-comptable vous apporte à chaque étape un conseil personnalisé et vous propose les meilleures solutions. Libéré des contraintes administratives, vous pourrez consacrer toute votre énergie au développement de votre entreprise.

Pour réaliser ses missions, l'expert-comptable est nécessairement membre de l'Ordre. Consultez l'annuaire et vérifiez ses coordonnées sur : www.experts-comptables.fr